

### **Intervention de Mme Karine Bressan-Cescato (Le Centre), déposée en séance du CG du 19 février 2024**

J'ai été interpellé, il y a quelques semaines par un parent qui me disait que, même en habitant au centre-ville, il n'osait pas laisser son enfant aller seul à l'école des Semilles, parce que le carrefour à l'avenue du Simplon est particulièrement dangereux.

Je n'ai pas su lui répondre. Il n'y a plus de patrouilleurs scolaires, si je ne me trompe pas, pour assurer la sécurité à certaines heures d'école. Il me semblait avoir vu des adultes qui jouaient ce rôle dans certains quartiers : qu'en est-il et comment ces carrefours sont-ils choisis pour assurer la sécurité des écoliers ?

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Madame Bressan-Cescato, Monthey a été une des dernières communes à avoir comme patrouilleur des jeunes scolaires. Il y avait une volonté, ça fait partie de la formation des jeunes, d'avoir un service à la population. On se rend compte que la société évolue et, sur demande du canton, une base légale ne permettait plus d'agir de cette manière. Cela fait quelques années que des adultes sont engagés, chapeautés par le service de sécurité, pour gérer l'ensemble des patrouilleurs ou des personnes qui s'occupent de gérer le flux et le passage à travers des routes fortement fréquentées, des passages piétons qui nécessitent une protection particulière. Cette protection est plus significative aux abords des écoles. Vous avez parlé du quartier des Semilles. A ma connaissance, il n'y a pas de patrouilleur. Je vous propose que les conditions dans lesquelles est organisé le système de mise en place de personnes responsables de la sécurité à ces emplacements vous soient signifiées par écrit. J'ai regardé mon collègue, en charge de la sécurité, qui n'a pas tous les éléments quant à la désignation des passages piétons qui nécessitent une telle protection. On revient vers vous avec une réponse écrite.

## Conseil général

Réponse à la question orale de  
représentant du parti  
formulée en séance du Conseil général le  
répondu en séance du Conseil général le

Mme K. BRESSAN-CESCATO  
Le Centre Monthey-Choëx  
19 février 2024  
10 juin 2024

Titre : Patrouilleurs et passages pour piétons

Développement : J'ai été interpellé, il y a quelques semaines par un parent qui me disait que, même en habitant au centre-ville, il n'osait pas laisser son enfant aller seul à l'école des Semilles, parce que le carrefour à l'avenue du Simplon est particulièrement dangereux.  
Je n'ai pas su lui répondre. Il n'y a plus de patrouilleurs scolaires, si je ne me trompe pas, pour assurer la sécurité à certaines heures d'école. Il me semblait avoir vu des adultes qui jouaient ce rôle dans certains quartiers : qu'en est-il et comment ces carrefours sont-ils choisis pour assurer la sécurité des écoliers ?

### **1. LES PATROUILLEURS ET AUTONOMIE 3-4H**

Il y a 7-8 ans, 2 passages étaient gardés par des patrouilleurs enfants, les secteurs Europe et Crochetan. Pour le secteur Europe, vu la densité du trafic, les voitures roulant quasiment au pas lors des heures de début et de fin des classes, il avait été décidé de ne plus mettre de patrouilleur, respectivement de patrouilleur adulte. Les aménagements en place, la vitesse du trafic et les différentes observations effectuées sur place confirment ce choix.

Pour le secteur Crochetan, dès que la limitation de vitesse a été abaissée à 30 km/h, il n'y a plus eu besoin de patrouilleur adulte. Il est à relever que la police cantonale mentionne qu'il ne faut plus de patrouilleurs dès lors que la limitation est à 50 km/h ou en-dessous.

En règle générale, il est considéré que le service de patrouilleurs est une aide pour les enfants à partir de la 4H. Pour les plus petits, il est considéré qu'ils doivent être accompagnés.

## **2. STRATEGIE DES ILOTS**

L'avenue du Simplon est dotée de passages piétons munis d'un îlot. Cela permet à l'enfant de gérer un seul côté à la fois, suivant sa compétence et son autonomie. Le passage piétons à la hauteur des Semilles permet une grande visibilité dans les deux sens, tant pour les automobilistes que pour les piétons.

## **3. SECTEUR SEMILLES**

Selon les éléments ci-dessus et l'appréciation de notre responsable des écoles, le sgtm Laurent GUERIN, à cet emplacement précis, ne conseille pas de service de patrouilleur. Cela donnerait un sentiment de sécurité exagéré aux parents. Si l'enfant n'est pas capable de gérer la priorité sur ce passage piéton, il n'est, de ce fait, pas capable non plus de faire le reste du trajet dans les différentes écoles en sécurité. De plus, l'analyse du trafic montre que les vitesses sont correctes sur ce tronçon.

## **4. PREVENTION**

La stratégie de la Police municipale vise à développer les compétences et l'autonomie des écoliers plutôt que de les encadrer par des patrouilleurs, afin qu'ils soient capables d'adapter les bons comportements et de traverser une route en sécurité même en l'absence de patrouilleur (hors du temps scolaire). Pour cela, les 1H et 2H ont 2 x 45min de formation par nos spécialistes par année scolaire, complété par 3 x 45min par l'enseignant, les 3H 1 x 60 min par année scolaire, complété par 3 x 45 min par l'enseignant et les 4H 1 x 45 min, complété par l'enseignant.

Monthey, le 3 juin 2024